AR Prefecture

047-214701955-20251113-DEL1502025-DE
Reçu le 18/11/2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 13 novembre 2025

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 28

OBJET :
Ecole Jean Rostand – Projet Théatre – Subvention exceptionnelle.

N° 150/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 07 novembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes BUSQUET, CASEROTTO, MM. DUFAU, GELLY, SANCHEZ, Adjoints au Maire ; Mmes IBN-SALAH, SERRES-SOLANO, MM. ARNAUNE, DAVID, GOLFIER, VICENTE, Conseillers Délégués, Mmes BERTHOUMIEU, FONTANEL, GARBAY, MEDECIN, MM. TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Monsieur ESSERTEL
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Monsieur BOZZELLI qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET
Madame CONDUCHE qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID
Madame DESSAINT qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Monsieur DULOUARD qui a donné pouvoir à Monsieur VICENTE
Madame PRADO qui a donné pouvoir à Madame SERRE-SOLANO
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame IBN-SALAH
Madame GREGOIRE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Madame Laurence BERTHOUMIEU ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 13 novembre 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : CASEROTTO Evelyne

L'équipe éducative de l'école Jean Rostand sollicite le Conseil municipal afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour la réalisation d'un projet pédagogique et culturel destiné aux élèves du CE1 au CM2.

AR Prefecture

047-214701955-20251113-DEL1502025-DE
Reçu le 18/11/2025

Ce projet, mené en partenariat avec la Compagnie d'Art en Art et le Petit Théâtre de Nérac, prendra la forme d'ateliers de théâtre répartis sur l'année scolaire et culminera avec une représentation en fin d'année.

Le thème retenu, « Moi et les Autres », mettra en lumière les valeurs de respect, de solidarité et de vivre ensemble, tout en développant l'expression orale, la créativité et la confiance des élèves.

La compagnie interviendra auprès de 10 classes pour des ateliers, une générale et une représentation finale. Le coût global du projet s'élève à 4 500 €.

Le soutien financier de la commune permettrait de compléter le budget de l'école et des familles et d'associer tous les élèves au projet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à l'école Jean Rostand de 1 000 € pour concrétiser ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'ACCEPTER** le versement de 1 000 € de subvention à l'école Jean Rostand pour la réalisation du projet théâtre tel que décrit précédemment ;
- **DE DIRE** que cette somme est inscrite au BP 2025 dans le cadre des subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le .....

Et de la publication à Nérac le .....

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de [illegible] dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État